

La mission de surveillance assurée dans la réserve

Alors que la fréquentation récréative des plages ou encore les sorties de plaisance ont été strictement interdites pendant la période de confinement, l'office de l'environnement (OEC), gestionnaire de la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio a décidé, après avoir dans un premier temps confié ses équipes, de reprendre les missions de surveillance dans le périmètre de la réserve. Car malgré l'arrêté d'interdiction de fréquenter le littoral, le braconnage, lui, ne connaît pas la crise. Il s'agit donc pour les agents de la réserve d'assurer une présence dissuasive en complément du travail administratif et de recherche scientifique de leurs collègues actuellement en télétravail.

Adapter les patrouilles

« Nous avons pris le parti de repartir en mission en modifiant nos habitudes de travail, confie Jean-Michel Culioli, chef du service espaces protégés à l'OEC.



Les agents ont repris leur mission de surveillance en mer et sur terre dans le respect des mesures sanitaires. DOC CM

Que ce soit en termes d'horaires ou de méthode, avec le respect des mesures barrières, nos agents procèdent désormais différemment. Mais ils font preuve d'une grande adaptation pour assurer une mission essentielle en ces temps difficiles. »

Parmi les dispositions, pas plus de deux agents par embarcation qui doivent respecter, malgré l'exiguïté, la distance de sécurité entre eux et porter le masque. « Un agent reste en permanence au pilotage, pendant que l'autre assure la surveillance du plan

d'eau », poursuit le chef du service. Sur terre, les patrouilles se font seules, sur des points d'observation. Voitures et bateaux sont désinfectés après chaque usage.

Présence dissuasive

Les horaires habituels ont été modifiés mais ils ne sont pas réguliers afin de permettre d'assurer la présence potentielle de gardes d'espaces naturels sur le territoire à tout moment de la journée, en mer comme à terre. Un garde peut ainsi toujours être là où on ne l'attend pas, histoire de dissuader les contrevenants aux mesures de protection de la réserve. « Ces missions prioritaires de surveillance sur le terrain garantissent l'indispensable pérennité de la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio », assure Jean-Michel Culioli.

Par ailleurs, l'accueil du public pour les déclarations de pêche de loisir a été suspendu dès l'annonce du confinement afin de ne

pas inciter le public à se déplacer. « La pêche de loisir étant interdite durant cette période, les permanences pour les déclarations reprendront à la fin des mesures de restriction », indique l'office de l'environnement.

À l'instar des autres réserves de Corse gérées par l'OEC, la protection du patrimoine naturel continue ainsi à être assurée. Sur la mer, inhabituellement déserte pour un mois d'avril, il ne reste que les bateaux des gardes et ceux de quelques pêcheurs professionnels qui continuent leur activité en essayant de s'adapter eux aussi à la situation de crise sanitaire.

Les îlots des Lavezzi devraient encore profiter d'un peu de répit pour les semaines à venir. Une situation qui profite au moins aux espèces protégées et fragiles qui auront là l'opportunité de se reproduire et de s'épanouir loin de la foule qui habituellement fréquente la réserve dès l'arrivée des beaux jours.

NADIA AMAR